

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE ALÈS CÉVENNES

Société Anonyme d'Economie Mixte
A Conseil d'Administration
Au capital social de 3 708 049,20 €
Siège social : PIST OASIS
131 Impasse des Palmiers
30319 ALES CEDEX
RCS NIMES N°392 170 619

Pôle Métropolitain Nîmes-Alès Rapport administrateur Portant sur L'exercice 2024

(Article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et
Décret numéro 2022-1406 du 4 novembre 2022 – Loi « 3DS »)

SOMMAIRE

1 VIE ET FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2024

1.1 PRESENTATION GENERALE

HISTORIQUE, OBJET SOCIAL, DOMAINE D'ACTIVITE, ADRESSE DU SIEGE SOCIAL, NOMBRE DE SALARIES, REPARTITION DU CAPITAL

ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

PRINCIPALES ACTIVITES ET OPERATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

1.2 ENGAGEMENTS PRIS

ETAT DES RELATIONS ENTRE LE POLE METROPOLITAIN NIMES-ALES ET LA SOCIETE

CONTRATS, APPORTS EN COMPTE COURANT D'ASSOCIES, GARANTIES D'EMPRUNT ET AIDES OCTROYEES AU TITRE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE OU TOUT AUTRE CONCOURS FINANCIER

MODIFICATIONS DES STATUTS EFFECTUEES DANS L'ANNEE

EVOLUTIONS DE L'ACTIONNARIAT INTERVENUES DANS L'ANNEE

ETAT DE L'ENSEMBLE DES PARTICIPATIONS DE LA SOCIETE, DIRECTES ET INDIRECTES, AU CAPITAL D'AUTRES SOCIETES OU GROUPEMENTS D'INTERET ECONOMIQUE

1.3 RISQUES ET MODALITES DE CONTROLE

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES D'ORDRE FINANCIER, JURIDIQUE, TECHNIQUE OU CONJONCTUREL AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

ETAT DES PROCEDURES DE PREVENTION ET DE DETECTION DES FAITS D'ATTEINTE A LA PROBITE MISES EN OUVRE PAR LA SOCIETE

INFORMATION SUR LES CONTROLES EVENTUELS DONT LA SOCIETE FAIT L'OBJET

MODALITES D'EXERCICE DU CONTROLE ANALOGUE

1.4 GOUVERNANCE

BILAN DE LA GOUVERNANCE DES ELUS

ELEMENTS DE REMUNERATION, FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS, AINSI QU'AVANTAGES EN NATURE ACCORDES AUX REPRESENTANTS DU POLE METROPOLITAIN NIMES-ALES AINSI QU'AUX MANDATAIRES SOCIAUX

2 – SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE AU 31/12/2024

2.1 PRESENTATION DU BILAN

2.2 PRESENTATION DU COMpte DE RESULTAT

ANNEXE

PREMIERE PARTIE VIE ET FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2024

1.1 PRESENTATION GENERALE

HISTORIQUE ET DOMAINE D'ACTIVITE

La Société a été créée en 2010 sous la forme d'une Société Publique Locale d'Aménagement (« SPLA ») à l'initiative de deux actionnaires, la ville d'Alès et la Communauté d'Agglomération du Grand Alès (actionnaire majoritaire). Elle a été immatriculée au RCS de Nîmes le 6 janvier 2011 et a pris la dénomination de « SPLA Alès Cévennes ».

L'objectif de cette création était de pouvoir s'appuyer sur un outil à vocation principalement opérationnelle, afin de réaliser pour le compte et dans le périmètre géographique des collectivités actionnaires précitées, des actions ou opérations d'aménagement.

Le capital social initial est fixé à 150 000 € se décomposant comme suit :

- | | |
|--|----------|
| ➤ Communauté d'Agglomération du Grand Alès : | 76 500 € |
| ➤ Ville d'Alès : | 73 500 € |

Par suite, il a été décidé de transformer la SPLA Alès Cévennes en Société Publique Locale (« SPL ») dès mars 2011 et ainsi élargir son objet social aux opérations de construction et à toute autre activité destinée à favoriser leur expansion économique. D'autre part, le SIVU Pôle Santé Bien Etre Alès les Fumades a délibéré afin notamment de donner son accord à la prise de participation par le SIVU au capital de la SPL par un achat de 367 actions auprès de la Ville d'Alès.

Par conséquent, la nouvelle répartition du capital social de 150 000 € a été la suivante :

- | | |
|--|----------|
| ➤ Communauté d'Agglomération du Grand Alès : | 76 500 € |
| ➤ Ville d'Alès : | 36 800 € |
| ➤ SIVU Pôle Santé Bien Etre Alès les Fumades : | 36 700 € |

En outre, il a été décidé de maintenir à 5 le nombre de sièges au Conseil d'Administration, soit 3 sièges pour la Communauté d'Agglomération du Grand Alès, 1 siège pour la Ville d'Alès (au lieu des deux initialement retenus) et 1 siège pour le SIVU Pôle Santé Bien Etre Alès les Fumades pour tenir compte de son entrée au capital.

En 2012, afin de répondre aux préconisations du législateur, il a été décidé d'une augmentation du capital social de la Société par l'émission de 750 actions de 100 chacune, pour le porter de 150 000 € à 225 000 €. De sorte que sa nouvelle répartition a été la suivante :

- | | |
|--|---------------------------|
| ➤ Communauté d'Agglomération du Grand Alès : | 114 800 € (1 148 actions) |
| ➤ Ville d'Alès : | 55 200 € (552 actions) |
| ➤ SIVU Pôle Santé Bien Etre Alès les Fumades : | 55 000 € (550 actions) |

En 2015, il a été décidé d'une nouvelle augmentation du capital social à hauteur de 11 200 € par l'émission de 112 actions nouvelles de 100 € chacune, pour le porter de 225 000 € à 236.200 €. Il en est résulté la nouvelle répartition suivante :

➤ Communauté d'Agglomération du Grand Alès :	120 500 € (1 205 actions)
➤ Ville d'Alès :	58 000 € (580 actions)
➤ SIVU Pôle Santé Bien Etre Alès les Fumades :	57 700 € (577 actions)

Au 1^{er} janvier 2013, la Communauté d'Agglomération du Grand Alès a été absorbée par voie de fusion par un nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dénommé « Alès Agglomération » ; depuis cette même date, la personnalité morale de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès en Cévennes a disparu et la Communauté d'Agglomération Alès Agglomération est devenue l'actionnaire majoritaire de la SPL Alès Cévennes.

Suite à l'arrêté Préfectoral numéro 20160913-B1-001 du 13 septembre 2016, portant fusion de la Communauté d'Agglomération Alès Agglomération et des Communautés de Communes Vivre en Cévennes, Pays Grand'Combien et Hautes Cévennes, il a notamment été constaté la création, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2017, d'un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), qui a pris le nom « d'Alès Agglomération » et dont le siège a été fixé à Alès (30100), Hôtel de la Communauté, Bâtiment ATOME, 2 rue Michelet.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la personnalité morale de l'ancienne Communauté d'Agglomération Alès Agglomération a donc disparu et la Communauté d'Agglomération ALES AGGLOMERATION est devenue le principal actionnaire de la SPL Alès Cévennes.

Au mois de juin 2017, il a été décidé d'une prise de participation du Pôle Métropolitain Nîmes-Alès dans le capital de la SPL Alès Cévennes par un achat de 122 actions auprès d'Alès Agglomération.

Alès Agglomération a délibéré pour céder les 122 actions et a désigné ses représentants à compter de la modification effective de la composition du Conseil d'Administration ; lors de sa réunion du 29 novembre 2016, le Conseil d'Administration de la SPL Alès Cévennes a agréé cette cession d'actions à leur valeur nominale.

La nouvelle répartition du capital social de 236 200 € est désormais la suivante :

✓ Alès Agglomération :	108 300 € (1 083 actions)
✓ Ville d'Alès :	58 000 € (580 actions)
✓ SIVU Pôle Santé Bien Etre Alès les Fumades :	57 700 € (577 actions)
✓ Pôle Métropolitain Nîmes-Alès :	12 200 € (122 actions)

Par ailleurs, il a été proposé et agréé de maintenir à cinq le nombre de sièges au Conseil d'Administration, soit deux sièges pour Alès Agglomération, un siège pour le Pôle Métropolitain Nîmes-Alès, un siège pour la Ville d'Alès et un siège pour le SIVU Pôle Santé Bien Etre Alès les Fumades.

OBJET SOCIAL

L'objet social de la société est le suivant :

I – Réalisation d'opérations d'aménagement et d'opérations de construction

La société a pour objet de réaliser pour le compte de ses collectivités territoriales et établissements publics actionnaires et dans leur périmètre géographique, toute opération définie à l'article L.300-1 et à l'article L.327-1 du Code de l'Urbanisme, à savoir :

- Mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat,
- Organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques,
- Favoriser le développement des loisirs et du tourisme,
- Réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur,
- Lutter contre l'insalubrité,
- Permettre le renouvellement urbain,
- Sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels,
- Réaliser des études préalables,
- Procéder à toute acquisition et cession d'immeubles en application des articles L.221-1 et L.221-2,
- Procéder à toute opération de construction ou de réhabilitation immobilière en vue de la réalisation des objectifs énoncés à l'article L.300-1,
- Procéder à toute acquisition et cession de baux commerciaux, de fonds de commerce ou de fonds artisanaux,
- Exercer, par délégation de leurs titulaires, les droits de préemption et de priorité définis par le Code de l'Urbanisme et agir par voie d'expropriation dans les conditions fixées par des conventions conclues avec l'un de leurs membres.

II – Missions spécifiques de développement du tourisme

Dans le cadre des opérations visées à l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme de développement des loisirs et du tourisme, la société a également pour objet :

- D'assurer l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique, en coordination avec la Communauté d'Alès Agglomération et toutes les institutions en charge du tourisme sur le territoire (Pays Cévennes, ADRT, Région, territoires voisins...), le comité départemental et le comité régional du tourisme ;
- De contribuer à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local ;
- De mettre en œuvre la stratégie du tourisme définie par l'institution et les programmes locaux de développement du tourisme, notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques, de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, des études, de l'animation des loisirs, de l'organisation de fêtes et de manifestations culturelles ;
- La possibilité de commercialiser des prestations de services touristiques et d'autres prestations de service en rapport avec l'activité promotionnelle du territoire et des territoires voisins, visant à favoriser l'émergence de la Destination touristique cévenole ;
- La possibilité de commercialiser des produits « boutiques » conformément à l'article L.442-7 du Code de commerce ;
- La possibilité d'exercer des activités de transports touristiques, de procéder à toute acquisition de biens attachés à ces activités et d'en assurer la gestion,
- La possibilité d'être consulté sur des projets d'équipements collectifs touristiques.

III – Opérations en lien avec l'objet social

D'une manière plus générale, la société pourra accomplir toutes les opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, compris la gestion de tout équipement touristique ou plus largement à caractère économique.

Elle pourra également participer, en tant que de besoin, à un groupement d'intérêt économique (GIE).

Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux domaines de compétence visés aux articles L.300-1 et L.327-1 du Code de l'Urbanisme, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La Société exercera ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire.

De ce fait, elle se soumettra aux dispositions de droit de la commande publique pour la passation des marchés destinés à ses propres besoins.

Ainsi, les activités de la SPL Alès Cévennes peuvent à ce jour se résumer de la manière suivante :

❖ Activité « aménagement / construction » :

La Société intervient en qualité de **mandataire** et agit au nom et pour le compte des collectivités (par exemple les contrats ou marchés sont signés par la SPL et non la collectivité).

Elle intervient aussi pour des **missions d'études** (domaine de la prestation intellectuelle) et des **missions d'assistance et de conseil** aux côtés des collectivités et de leurs services.

❖ Activité « tourisme » :

Cette activité « tourisme » a été confiée à la Société à compter du 1^{er} octobre 2018 et jusqu'au 31 décembre 2024 au titre de la Convention de Prestations Intégrées signée avec la Collectivité Alès Agglomération. Ce contrat pourra être alors renouvelé pour une période de six ans supplémentaires et de manière expresse.

Ainsi, la SPL Alès Cévennes assure les **missions de promotion touristique et de gestion des offices de tourisme** de la Communauté Alès Agglomération, sous la marque **« Cévennes Tourisme »**. Pour cela, elle dispose d'un établissement secondaire situé à Alès (30100), Place de l'Hôtel de Ville, Ancien Théâtre des Cordeliers.

Elle est également immatriculée depuis le 6 novembre 2018 au **registre des opérateurs de voyages et de séjours (Atout France)** sous le numéro **IM030180007** et dispose à cet effet de la garantie financière afférente qui a été renouvelée par l'APST (Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme).

En outre, depuis le 16 mai 2019, la SPL Alès Cévennes a bénéficié du **classement préfectoral de l'Office de Tourisme en Catégorie II**.

En 2022, Cévennes Tourisme a obtenu la **marque nationale « QUALITE TOURISME »** conformément à la démarche qualité, à la suite d'un audit indépendant réalisé le 28 juin 2022.

La commission accordant le droit d'usage de la marque s'est tenue le 1^{er} septembre 2022.

Le taux global de conformité obtenu lors de cet audit est de 93,44 % ; un audit complet a été réalisé le 6 février 2023, validant **l'obtention définitive et pour 5 ans de la marque « Qualité Tourisme »**.

L'Office de Tourisme a poursuivi ses actions pour obtenir le **classement en Catégorie I** le 22 novembre 2023 par arrêté préfectoral N°30-2023-11-22-0008.

Enfin, les démarches se poursuivent pour l'obtention du **Label Tourisme et handicap** sur l'ensemble de ses Bureau d'Information Touristiques entre 2023 et 2024. Une première étape a été franchie avec l'organisation à Alès pour les agents d'accueil de la formation « Accueil des personnes en situation de handicap module 1 » et l'achat des premiers équipements pour les BIT.

❖ Concession de travaux :

La Société est intervenue, du 7 juillet 2021 au 31 décembre 2022, dans le cadre d'un contrat de concession de travaux conclu avec la Commune d'Alès pour une durée de 30 ans, dont l'objet était la requalification de l'abattoir municipal d'Alès et de construction sur le même site d'un atelier de découpe et de transformation.

Toutefois, par délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2022, la Ville d'Alès a approuvé la résiliation pour motif d'intérêt général de ce contrat de concession, avec prise d'effet au 31 décembre 2022.

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

Le siège social est situé à Alès (30100), – Bâtiment ATOME – 2 rue Michelet. La société dispose par ailleurs d'un établissement secondaire sis à Alès (30100), 131 impasse des Palmiers, PIST OASIS, où elle assure les activités « aménagement / construction ».

Pour les missions de promotion touristique et de gestion de l'Office de Tourisme communautaire d'Alès Agglomération que la Société assure sous la marque « Cévennes Tourisme », elle dispose aussi d'un établissement complémentaire situé à Alès (30100), Place de l'Hôtel de Ville, Ancien Théâtre des Cordeliers, outre des établissements complémentaires sur les Communes d'Anduze, Génolhac, Saint Jean du Gard et Vézénobres où sont situés ses autres bureaux d'information touristique (« BIT »).

NOMBRE DE SALARIES

Pour assurer ses missions liées à ses activités « aménagement / construction » et « tourisme », la SPL Alès Cévennes dispose de salariés de droit privé et d'agents de droit public, ces derniers étant mis à disposition de la Société par la Collectivité Alès Agglomération dans le cadre de la convention de Prestations Intégrées (« CPI ») signée avec Alès Agglomération pour les missions touristiques confiées.

Ces mises à disposition font l'objet chaque année de conventions signées entre Alès Agglomération et la SPL Alès Cévennes pour chacun des agents de droit public mis à disposition de la société.

Au 31 décembre 2023, la répartition des effectifs par activité, hors saisonniers, était la suivante, pour les effectifs en **Équivalents Temps Plein**) :

- « **Aménagement / construction** » : effectif de **2 personnes** (2 CDI) ;
- « **Tourisme** » : effectif de **22 personnes** (15 CDI + 2 CDD + 5 agents mis à disposition).

Au 31 décembre 2024, la répartition des effectifs par activité, hors saisonniers, était la suivante (cf. tableaux ci-dessous, dernière colonne de droite, pour les effectifs en **Équivalents Temps Plein**) :

- « **Aménagement / construction** » : effectif de **1 personne** (1 CDI) ;
- « **Tourisme** » : effectif de **19 personnes** (14 CDI + 5 agents mis à disposition).

▪ Salariés de droit privé au 31 décembre 2024

Type de contrat	Effectif Personne physique	Poste Occupé	Catégorie	Equivalent Temps Plein
	1	Assistante opérationnelle	Employée	1,00
	1	Responsable Pôle Information	Cadre	1,00
	1	Chargée de développement en numérique	ETAM	1,00
	1	Responsable de l'OT	Cadre	1,00
	2	Conseillère en séjour	Employée	2,00
	1	Conseillère en séjour	Employée	0,80
	1	Graphiste et Community Manager	ETAM	1,00
	1	Conseiller en séjour & Guide Confé	Employée	0,80
	1	Chargée d'animation	Employée	1,00
	1	Chargée de Com et Cialisation	ETAM	1,00
	1	Responsable du Pôle Commercialisation	ETAM	1,00
	1	Conseillère en séjour	ETAM	0,77
	1	Conseillère en séjour	Employée	0,96
	1	Gestionnaire Administrative et Financière	ETAM	1,00
				14,33

*Remplacement de l'assistante opérationnelle (sortie le 7 mai 2024) à compter du 5 août 2024
Départ de la responsable d'opérations dans le cadre d'une rupture conventionnelle de (sortie le 23 août 2024)*

▪ Agents de droit public mis à disposition au 31 décembre 2024

Type de contrat	Effectif Personne Physique	Poste Occupé	Catégorie	Equivalent Temps Plein
Mise à disposition	1	Adjoint Administratif	Agent - Cat C	0,1
Mise à disposition	1	Rédacteur	Cadre - Cat B	0,1
Mise à disposition	1	Adjoint Administratif	Agent - Cat C	1,0
Mise à disposition	1	Rédacteur	Agent - Cat C	1,0
Mise à disposition	1	Adjoint ter animation	Agent - Cat C	0,9
	5			3,1

Au 31 décembre 2024, la répartition des effectifs par activité, hors saisonniers, était la suivante (cf. tableaux ci-dessus, dernière colonne de droite, pour les effectifs en **Équivalents Temps Plein**) :

- « **Aménagement / construction** » : effectif de **1 personne** (1 CDI) ;
- « **Tourisme** » : effectif de **19 personnes** (14 CDI + 5 agents mis à disposition).

- **Autres conventions de mises à disposition de personnels**

Il est rappelé que les missions d'appui à la Direction et les missions de pilotage des opérations, ainsi que les missions liées au fonctionnement de la société, font également l'objet de conventions de mise à disposition signées entre la SPL Alès Cévennes et la SAEM'ALES, afin de mutualiser les moyens et compétences. Les personnes concernées sont le Directeur et le Directeur Administratif et Financier de la SAEM'ALES.

Une autre convention de mise à disposition a été signée le 4 octobre 2022 entre la SPL Alès Cévennes et la SAEM'ALES ; elle concerne le chargé d'opération de la SAEM'ALES, qui est mis à disposition de la SPL Alès Cévennes à raison de 40% de son temps de travail. Cette convention a été conclue pour une durée de 15 mois, avec prise d'effet au 3 octobre 2022 et pour se terminer le 31 décembre 2023. Elle a été renouvelée par avenant signé le 12 novembre 2023, pour une durée de 12 mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Deux autres conventions de mise à disposition ont été signées le 12 décembre 2023 et concernaient :

- La secrétaire polyvalente de la SAEM'ALES, mise à disposition de la SPL Alès Cévennes à raison de 15 % de son temps de travail, sur la période du 12 décembre 2023 au 31 décembre 2024 ;
- La chargée d'opération / gestionnaire marchés / juriste de la SAEM'ALES, mise à disposition de la SPL Alès Cévennes à raison de 70 % de son temps de travail, sur la période du 12 décembre 2023 au 31 mai 2024.

A noter que ces deux personnes sont sorties des effectifs de la SAEM'ALES au cours de l'exercice 2024, respectivement le 30 septembre 2024 pour la première et le 31 mai 2024 pour la seconde.

➤ Comité Social et Economique (« CSE »)

En accord avec la réglementation, il a été instauré un Comité Social et Economique (« CSE ») au sein de la société à compter du 6 juillet 2021.

Les membres élus du CSE sont les personnes suivantes :

Premier collège :

- Madame Christie ROUX - Membre titulaire, secrétaire (remplacée par Madame CUCHEVAL au poste de secrétaire / cf. ci-dessous)
- Angélique ROGNONI - Membre suppléante

Deuxième collège :

- Aurélie CUCHEVAL – Membre titulaire et référente suppléante en matière de lutte contre le harcèlement
- Manon BRET – Membre suppléante et référente titulaire en matière de lutte contre le harcèlement

Madame Christie ROUX ayant démissionné de son poste au sein de la SPL Alès Cévennes le 14 février 2022, c'est Angélique ROGNONI qui est devenue titulaire.

Madame Aurélie CUCHEVAL a quitté la Société le 23 août 2024 dans le cadre d'une rupture conventionnelle, de sorte que Manon BRET est devenue titulaire.

➤ Règlements intérieurs

Le Conseil d'Administration du 28 mars 2022 a décidé de l'instauration d'un règlement intérieur au niveau de chaque établissement.

En conséquence, il a agréé la rédaction d'un **règlement intérieur** devant s'appliquer aux personnels relevant de la **convention collective du tourisme** et un **second règlement intérieur** devant s'appliquer aux personnels relevant de la **convention collective Promotion Immobilière**.

Conformément aux dispositions des articles R.1321-1 et R.1321-2 du Code du Travail, ces règlements ont été déposés au secrétariat du Greffe du Conseil des Prud'hommes de la Ville d'Alès et porté à la connaissance de toute personne ayant accès aux lieux de travail ou aux locaux où se fait l'embauche par envoi par courriel le 25 novembre 2022.

Les règlements intérieurs ont été également affichés sur les panneaux prévus à cet effet dans les locaux de l'établissement. Ils sont **entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2023**.

Ils ont été préalablement soumis aux membres du Comité Social et Economique les 4 juillet 2022 et 28 septembre 2022 ainsi qu'à l'Inspecteur du Travail.

REPARTITION DU CAPITAL

Le capital social de la SPL Alès Cévennes s'élève, à la clôture de l'exercice 2024, à la somme de 236 200 euros, divisé en 2 362 actions de 100 euros chacune, entièrement libérées, se répartissant comme suit :

	Capital Détenue	Nombre D'actions	Répartition En %
Alès Agglomération	108 300 €	1 083	45,85%
Ville d'Alès	58 000 €	580	24,56%
SIVU Pôle Santé Bien Être Alès les Fumades	57 700 €	577	24,43%
Pôle Métropolitain Nîmes - Alès	12 200 €	122	5,17%
Total	236 200 €	2 362	100,00%

ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

A) Informations relatives aux mandataires sociaux

Nombre de sièges :

Aux termes des statuts, le nombre de sièges d'administrateurs au sein du Conseil d'Administration est fixé à 5, dont la répartition est la suivante :

Alès Agglomération :	2 sièges
Ville d'Alès :	1 siège
SIVU Pôle Santé Bien Etre Les Fumades :	1 siège
Pôle Métropolitain Nîmes – Alès :	1 siège

Représentants permanents :

Les représentants permanents des personnes morales administratrices au sein du Conseil d'Administration sont les suivants :

Personnes morales Administratrices	Représentants Permanents
Alès Agglomération :	Christophe RIVENQ Michel RUAS
Ville d'Alès :	Max ROUSTAN
SIVU DES FUMADES :	Geneviève COSTE
Pôle Métropolitain Nîmes-Alès :	Olivier FABREGOUL

Autres mandats exercés par les mandataires sociaux :

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés à notre connaissance dans toute société par chacun des mandataires sociaux actuels de la Société :

- **Monsieur Max ROUSTAN :**

- Administrateur et Président Directeur Général de la SAEM'ALES à Alès (30100) ;
- Administrateur et Président Directeur Général de la SEMAAC à Alès (30100) ;
- Gérant de la SCI L'HERMITAGE à Alès (30100).

- **Monsieur Christophe RIVENQ :**

- Administrateur de la SEMAAC et de la SAEM'ALES à Alès (30100) ;

- **Madame Geneviève COSTE :**

- Administrateur de la société SOGATHERM à ALLEGRE LES FUMADES (30580).

- **Monsieur Michel RUAS :**

- Gérant de la SCI EVALICE (RCS Nîmes 504 964 156) à CONQUEYRAC (30170) ;
- Directeur Général de la SAS COMPAGNIE FINANCIERE CEVENOLE (RCS Nîmes 339 702 987) à CONQUEYRAC (30170) ;
- Gérant de la SCI COMPAGNIE FINANCIERE IMMOBILIÈRE (RCS Nîmes 440 966 828) à THOIRAS (30140) ;
- Gérant de la SCI L'EAU DU RIEU (RCS Nîmes 414 939 710) à THOIRAS (30140) ;
- Gérant de la SCI CEVENOLE (RCS Nîmes 340 784 933) à THOIRAS (30140) ;
- Gérant de la SCI GARDON (RCS Nîmes 350 432 282) à THOIRAS (30140) ;
- Gérant de la SCI CAMPSOURCEILLE (RCS Nîmes 414 737 353) à THOIRAS (30140).

B) Mode de Direction de la société

Au cours de l'exercice 2023, comme au cours des exercices précédents, la direction de la société a été dévolue à **Monsieur Max ROUSTAN**, représentant d'Alès Agglomération, qui avait été nommé en qualité de **Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général** de la SPL Alès Cévennes, conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 3 juin 2014.

Le **Conseil d'Administration du 24 novembre 2020** a décidé de le reconduire dans ces mêmes fonctions pour une nouvelle période de six ans, étant rappelé qu'il représente désormais la Ville d'Alès.

Monsieur Max ROUSTAN est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

A titre de mesure d'ordre interne, inopposable aux tiers, aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Directeur Général.

En outre, pour satisfaire aux dispositions des articles L.561-46 et R.561-55 et suivants du Code Monétaire et Financier, la SPL Alès Cévennes a désigné, le 16 janvier 2018 auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Nîmes, Monsieur Max ROUSTAN en qualité de bénéficiaire effectif, compte tenu de son mandat de Président Directeur Général.

C) Commissaires Aux Comptes

L'Assemblée Générale du 7 juin 2023 a décidé de retenir :

- La société AUDIT COMMISSARIAT EXPERTISE (« ACE SARL »), Société par Actions Simplifiée au capital social de 60 000 €, dont le siège social situé à Alès (30100), 543 Ancien Chemin de Mons, immatriculée au RCS de Nîmes (Gard) sous le numéro 499 962 389, représentée par Monsieur Jean-Brice ROUVIERE,
- En qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera tenue en 2029 et qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

PRINCIPALES ACTIVITES ET OPERATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

❖ Concernant les opérations confiées par Alès Agglomération

Opération(s) en cours :

- SPL 001 - Mandat pour la réalisation de l'extension du Pôle Mécanique, signé le 5 décembre 2011 et son avenant numéro 1 du 8 février 2024.
- SPL N°016 : Marché de prestations intellectuelles pour la réalisation d'études préalables pour l'aménagement de la plateforme du Pôle Mécanique Alès Cévennes.
- SPL 019 – Mandat pour la réalisation de l'extension du bâtiment H du circuit vitesse du Pôle Mécanique Alès Cévennes.
- SPL 021 – Mandat pour la réalisation de la mise en conformité et l'amélioration des ouvrages hydrauliques du Pôle Mécanique Alès Cévennes.
- SPL 024 – Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une zone d'activité à vocation économique, Mont Cavala, Commune de Vézénobres.
- SPL 025 – Réalisation d'une zone d'activité économique – Tamaris – Alès.
- SPL 027 – Réalisation de la démolition des dalles de la Grand Rue Jean Moulin à Alès dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain d'Alès.

- SPL 031 - Mandat de maîtrise d'ouvrage, Faubourg du Soleil à Alès, démolitions des ouvrages et constructions présents sur les parcelles 215, 216, 217, 218, 219 et 553 à Alès, dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (« NPNRU »).
- SPL 033 – MOUS relogement Faubourgs.
- SPL 034 – NPNRU Faubourg du Soleil démolitions.
- SPL 036 – Aménagement intérieur du Musée Pierre André Benoit à Alès.
- SPL 037 – Rénovation et restructuration du Cratère, Scène Nationale d'Alès.

❖ **Concernant les opérations confiées par la Ville d'Alès :**

Opération(s) en cours de clôture :

- SPL N°014 : Réalisation des travaux de démolition partielle et réhabilitation partielle de l'ancien bâtiment « France Telecom », place des Martyrs de la Résistance à Alès.

Opération(s) en cours :

- SPL 020 – Mandat pour la réalisation des aménagements intérieurs, y compris circulations horizontales, verticales et liaison entre les deux corps de bâtiment, et accès de l'ancien bâtiment France Télécom – Place des Martyrs de la Résistance à Alès.
- SPL 032 – Réalisation de la réhabilitation de l'ensemble immobilier y compris parking des halles de l'Abbaye à Alès.
- SPL 038 – INNO'SANTE - Mandat de représentation pour faire réaliser, au nom et pour le compte du maître de l'ouvrage, en application du Livre IV de la partie 2 du Code de la Commande Publique, des aménagements intérieurs dans les locaux existant au R+2 du pôle médical INNO'SANTE à Alès.

○ **Convention de Prestations Intégrées (« CPI ») :**

Pour le compte d'Alès Agglomération :

Convention de Prestations Intégrées pour les missions touristiques

1.2 ENGAGEMENTS PRIS

ETAT DES RELATIONS ENTRE LE POLE METROPOLITAIN NIMES-ALES ET LA SOCIETE

Comme indiqué au chapitre 1.1 ci-dessus, paragraphe « répartition du capital », le Pôle Métropolitain Nîmes-Alès détient 5,17% du capital social de la SPL Alès Cévennes. Il détient ainsi 122 actions, représentant 12 200,00 € et autant de droits de vote.

**CONTRATS, APPORTS EN COMPTE COURANT D'ASSOCIES,
GARANTIES D'EMPRUNT ET AIDES OCTROYEES AU TITRE DU
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE OU TOUT AUTRE CONCOURS
FINANCIER**

Conclus / consentis à la SPL Alès Cévennes en 2024	Par Alès Agglomération
Contrats	Aucun (voir pages 14 à 15 ci-dessus)
Apports en compte courant d'associés	Aucun
Garanties d'emprunt	Aucune
Aides octroyées	Aucune
Autre concours financier	Aucun

Conclus / consentis à la SPL Alès Cévennes en 2024	Par la Ville d'Alès
Contrats	Aucun (voir pages 14 à 15 ci-dessus)
Apports en compte courant d'associés	Aucun
Garanties d'emprunt	Aucun
Aides octroyées	Aucune
Autre concours financier	Aucun

Conclus / consentis à la SPL Alès Cévennes en 2024	Par le SIVU des Fumades
Contrats	Aucun
Apports en compte courant d'associés	Aucun
Garanties d'emprunt	Aucune
Aides octroyées	Aucune
Autre concours financier	Aucun

Conclus / consentis à la SPL Alès Cévennes en 2024	Par le Pôle Métropolitain Nîmes-Alès
Contrats	Aucun
Apports en compte courant d'associés	Aucun
Garanties d'emprunt	Aucune
Aides octroyées	Aucune
Autre concours financier	Aucun

MODIFICATIONS DES STATUTS EFFECTUEES DANS L'ANNEE

Aucune modification de statut n'est intervenue au cours de l'année 2024.

EVOLUTIONS DE L'ACTIONNARIAT INTERVENUES DANS L'ANNEE

Aucune évolution dans l'actionnariat n'est intervenue en 2024.

ETAT DE L'ENSEMBLE DES PARTICIPATIONS DE LA SOCIETE, DIRECTES ET INDIRECTES, AU CAPITAL D'AUTRES SOCIETES OU GROUPEMENTS D'INTERET ECONOMIQUE

La SPL Alès Cévennes ne détient aucune participation, directe ou indirecte, au capital d'autres sociétés ou groupements d'intérêt économique.

1.3 RISQUES ET MODALITES DE CONTROLE

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES D'ORDRE FINANCIER, JURIDIQUE, TECHNIQUE OU CONJONCTUREL AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

Il n'y a pas d'évènement postérieur à la date de clôture susceptible de remettre en cause de façon significative les comptes de la société pour l'arrêté au 31 décembre 2023.

ETAT DES PROCEDURES DE PREVENTION ET DE DETECTION DES FAITS D'ATTEINTE A LA PROBITE MISES EN ŒUVRE PAR LA SOCIETE

En plus du Contrôle analogue exercée par ses collectivités actionnaires, les mesures mises en place depuis plusieurs années au sein de la société visent à appréhender et à limiter autant que faire se peut les risques et notamment :

Risque de fraude

Guide de procédure interne, guide de passation des marchés, mesures de contrôles internes et audit interne.

Confidentialité des informations auxquelles la société et ses personnels ont accès (en application du Règlement Général sur la Protection des Données – « RGPD »)

Depuis 2018 : mise en œuvre de démarches visant à prendre toutes précautions conformes aux usages et à l'état de l'art dans le cadre de ses attributions, afin de protéger la confidentialité des informations auxquelles elle a accès et, en particulier, d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des personnes non expressément autorisées à recevoir ces informations : clause particulière dans les conventions, informations sur les supports de communication, etc.).

Piste d'Audit Fiable (« PAF »)

La Piste d'Audit Fiable consiste à mettre en place des contrôles internes documentés et permanents, afin de reconstituer l'ordre chronologique du processus de facturation, en pouvant justifier une opération comptable à partir de laquelle il doit être possible de remonter par un cheminement ininterrompu à la facture, et réciproquement.

Pour sécuriser le processus de facturation, il convient de respecter les trois conditions suivantes :

- Authenticité : assurance de l'identité du fournisseur ou de l'émetteur. Le fournisseur doit pouvoir prouver qu'il est à l'origine de la facture (i.e. qu'il a émis la facture lui-même).

- Intégrité : intégralité des mentions, obligatoires ou non, figurant sur la facture d'origine n'ont pas été modifiées.
- Llisibilité : format pouvant être lu sans difficulté par l'utilisateur et l'administration. (Format PDF préconisé par l'administration).

Pour répondre à cette obligation, la SPL Alès Cévennes s'efforce par ses procédures internes à garantir la substance de la facture, c'est à dire que les factures émises/reçues correspondent à la réalisation d'une livraison de biens ou d'une prestation de service effectivement réalisée et par voie de conséquence la TVA induite.

Ces différentes démarches seront poursuivies et renforcées par la société en interne, mais aussi en lien avec ses intervenants extérieurs habituels (Expert-Comptable et Commissaires aux Comptes notamment).

Démarches « RSE » (Responsabilité Sociétale des Entreprises)

A l'automne 2019, une première démarche écoresponsable avait été mise en œuvre par la dématérialisation des contrats avec les partenaires du tourisme. Par la suite, la SPL Alès Cévennes s'est engagée dans une démarche de formation « Responsabilité Sociétale des Entreprises ». Début novembre 2020, un plan d'actions a été rédigé autour des axes de travail prioritaires identifiés dans le diagnostic établi par le formateur.

Depuis 2021, plusieurs actions d'application de la démarche RSE ont été menées et poursuivies en interne au sein des équipes de la SPL Alès Cévennes et trois 3 actions concrètes prioritaires ont été lancées :

- ⇒ La qualité de vie au travail : amélioration des espaces de travail ;
- ⇒ Les achats : définition d'une politique d'achats responsables et mise en place d'une boutique responsable avec des produits « made in Cévennes » ;
- ⇒ Les déchets : mise en place du tri sélectif dans tous les bureaux, nouvelle gestion des stocks de brochures.

INFORMATION SUR LES CONTROLES EVENTUELS DONT LA SOCIETE FAIT L'OBJET

La Société n'a fait l'objet d'aucun contrôle au cours de l'année 2023.

MODALITES D'EXERCICE DU CONTROLE ANALOGUE

Il est rappelé que la SPL Alès Cévennes intervient exclusivement pour le compte des personnes publiques actionnaires pour la réalisation d'opérations de construction, mais aussi de gestion de services publics à caractère industriel et commercial et toutes autres activités d'intérêt général, ainsi que pour les missions touristiques depuis le 1^{er} octobre 2018.

Elle est aussi intervenue, à compter du 7 juillet 2021 et jusqu'au 31 décembre 2022, dans le cadre d'un contrat de concession de travaux conclu avec la Commune d'Alès pour une durée de 30 ans, dont l'objet était la requalification de l'abattoir municipal d'Alès et de construction sur le même site d'un atelier de découpe et de transformation ; toutefois, par délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2022, la Ville d'Alès a approuvé la résiliation pour motif d'intérêt général de ce contrat de concession, avec prise d'effet au 31 décembre 2022.

Les contrats conclus entre une Société Publique Locale et ses actionnaires entrent dans le champ d'application des contrats dits « *in house* » sous réserve que le contrôle exercé sur la société par la personne publique cocontractante soit analogue à celui que cette dernière exerce sur ses propres services.

Le contrôle analogue est défini par la jurisprudence européenne comme un contrôle permettant aux collectivités actionnaires d'exercer une influence déterminante tant sur les objectifs stratégiques que sur les décisions importantes de la société.

Afin de satisfaire à ces obligations, le Conseil d'Administration a adopté un règlement intérieur définissant les modalités particulières de contrôle des collectivités territoriales actionnaires, en matière d'orientations stratégiques de la société, de gouvernance et de vie sociale, ainsi que d'activités opérationnelles.

Pour rendre le contrôle efficient, le règlement intérieur institue notamment une **Commission des Marchés**, un **Comité Technique** et un **Comité Touristique**.

La **Commission des marchés** est constituée de membres du Conseil d'Administration et d'un représentant de la collectivité concédante. Elle est compétente pour donner son avis ou attribuer les marchés dépassant un seuil défini par le Conseil d'Administration.

Le Comité Technique est constitué de membres des services des collectivités actionnaires, soit cinq personnes pouvant éventuellement se faire représenter en cas d'empêchement, et a pour objet :

- D'apporter son expertise technique préalablement aux réunions du Conseil d'Administration de la SPL ;
- D'examiner toute nouvelle opération susceptible d'être confiée à la SPL par l'un de ses membres et les modalités de contractualisation ;
- De proposer le contrat le plus adéquat ;
- De suivre le déroulement des opérations ;
- De formuler, par le biais de rapporteurs, des avis auprès du Conseil d'Administration à sa demande.

Il est également saisi des avenants susceptibles de modifier l'économie générale de la convention initiale. Il peut s'adjointre, le cas échéant, les services de personnes expertes et notamment les Directeurs Généraux des services des collectivités membres du Comité Technique. Il se réunit aussi souvent que nécessaire, au minimum avant chaque Conseil d'Administration, sur convocation d'Alès Agglomération

Le Comité Touristique a été créé par décision du Conseil d'Administration du 25 juillet 2018. Il permet la consultation de l'ensemble des acteurs du tourisme.

Il a voix consultative et se compose de trois collèges répartis de la manière suivante :

- ✓ 17 représentants de la Communauté d'Agglomération,
- ✓ 25 représentants des acteurs sociaux professionnels,
- ✓ 8 représentants des acteurs institutionnels.

Ses réunions ont lieu au moins une fois par an, sous la Présidence de Max ROUSTAN, Président du Conseil d'Administration et Président Directeur Général de la société.

1.4 GOUVERNANCE

BILAN DE LA GOUVERNANCE DES ELUS

➤ Conseils d'Administration

Les administrateurs se sont réunis à trois reprises au cours de l'année 2024 :

- **Réunion du 21 mars 2024 – Principale(s) décision(s) :**

- ❖ Présentation et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- ❖ Proposition d'affectation du résultat,
- ❖ Présentation des conventions réglementées (article L.255-38 et suivants du Code de Commerce),
- ❖ Rapport d'étape sur les opérations et activités de la société (aménagement/construction et tourisme),
- ❖ Présentation des Comptes Rendus Annuels à la Collectivité,
- ❖ Information sur le lancement d'un plan stratégique
- ❖ Convocation d'une Assemblée Générale.

- **Réunion du 20 juin 2024 – Principale(s) décision(s) :**

- ❖ Approbation du Plan d'Evolution Stratégique présenté.

- **Réunion du 2 décembre 2024 – Principale(s) décision(s) :**

- ❖ Approbation de signature d'un nouveau mandat avec la Ville d'Alès,
- ❖ Contrat de Prestations Intégrées pour les missions tourisme,
- ❖ Composition du Conseil Touristique,
- ❖ Renouvellement pour 2025 des conventions de mise à disposition au profit de la SPL ALES CEVENNES :
 - Du Directeur de la SAEM'ALES ;
 - Du Chargé d'opérations de la SAEM'ALES ;
 - Du Directeur Administratif et Financier de la SAEM'ALES ;
- ❖ Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition pour 2025 de la secrétaire de la SAEM'ALES au profit de la SPL ALES CEVENNES,
- ❖ Renouvellement de signature d'une convention d'adhésion au Comité des Œuvres Sociales d'Alès

➤ Assemblées générales

Les actionnaires se sont réunis une fois en 2024 :

- **Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2024 – Principale(s) décision(s) :**

- ❖ Rapport sur le gouvernement d'entreprise et rapport financier annuel du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- ❖ Rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- ❖ Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de Commerce et approbation de ces conventions ;

- ❖ Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus aux administrateurs ;
- ❖ Affectation du résultat ;
- ❖ Pouvoirs en vue des formalités.

ELEMENTS DE REMUNERATION, FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS, AINSI QU'AVANTAGES EN NATURE ACCORDÉS AUX REPRÉSENTANTS DU POLE METROPOLITAIN NIMES-ALES AINSI QU'AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Personnes Morales Administratrices	Représentants Permanents	Eléments de rémunération Fixes, variables et exceptionnels	Avantages En Nature
Alès Agglomération :	Christophe RIVENQ Michel RUAS	Aucun Aucun	Aucun Aucun
Ville d'Alès :	Max ROUSTAN	Aucun	Aucun
SIVU DES FUMADES :	Geneviève COSTE	Aucun	Aucun
Pôle Métropolitain Nîmes-Alès :	Olivier FABREGOUL	Aucun	Aucun

En outre, il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des cinq précédents exercices sociaux.

SECONDE PARTIE
SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE
AU 31/12/2023

2.1 – PRÉSENTATION DU BILAN

A titre liminaire, nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis par le Cabinet SEMAPHORES, conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Les comptes de bilan de l'exercice 2024 font notamment ressortir les chiffres suivants comparativement à l'exercice 2023 :

BILAN	31/12/2023	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	17 841	13 242
Immobilisations corporelles	31 414	24 726
Immobilisations Financières	2 684	1 808
Actif circulant	5 535 397	5 812 613
Endettement total	5 204 157	5 361 826

Capitaux propres

Pour rappel, le capital social de la société est de 236 200 €, décomposé en 2 362 titres d'une valeur nominale de 100,00 € chacune.

Les capitaux propres (ou situation nette comptable) ressortent à 490 563 € au 31 décembre 2024 contre 383 179 € au 31 décembre 2023. L'évolution des capitaux propres au cours des derniers exercices peut être résumée par le tableau suivant :

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Capital social	236 200	236 200	236 200	236 200	236 200	236 200
Résultat	122 520	-32 625	33 784	-600	-17 647	107 384
Capitaux propres	400 267	367 642	401 426	400 826	383 179	490 563

Endettement

L'endettement total ressort à 5 360 694 € à la fin de l'exercice 2024 contre 5 204 157 € en 2023.

Pour rappel, la SPL Alès Cévennes réalise pour le compte des collectivités des mandats de réalisation d'équipements ; à ce titre, l'ensemble des droits et obligations pris par le mandataire pour ordre et pour le compte du mandant, sont inscrits à l'actif et au passif de notre bilan :

- ✓ Au passif, en dettes fournisseurs, pour un montant de 309 k€
- ✓ Au passif, en autres dettes, pour un montant de 4 424 k€
- ✓ Au passif, en emprunts et dettes financières pour un montant de 3 k€
- ✓ A l'actif, en disponibilités pour un montant de 2 316 k€
- ✓ A l'actif, en autres créances pour un montant de 2 170 k€
- ✓ A l'actif, en avances et acomptes fournisseurs pour un montant de 251 k€

2.2 – PRÉSENTATION DU COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat « consolidé » de l'exercice 2024 fait ressortir les chiffres suivants comparativement à l'exercice 2023 :

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2024
Chiffre d'affaires hors taxes	490 719	549 183
Total produits d'exploitation	1 599 750	1 775 568
Charges d'exploitation	1 621 296	1 653 707
Résultat d'exploitation	-21 546	121 861
Résultat financier	3 899	15 410
Résultat courant	-17 647	137 271
Résultat net	-17 647	107 384

De manière analytique, le compte de résultat de l'exercice 2024 par activité peut se lire à l'aide des tableaux suivants :

Activité « Aménagement / Construction »	2023	2024
Chiffre d'affaires	354 135	398 071
Total produits d'exploitation	354 135	403 918
Charges d'exploitation	332 264	347 500
Résultat d'exploitation	22 031	56 454
Résultat financier	3 899	15 410
Résultat courant avant impôts	25 934	71 864
Résultat net	25 769	61 297

Activité « Tourisme »	2023	2024
Chiffre d'affaires	136 584	151 112
Total produits d'exploitation	1 245 615	1 371 614
Charges d'exploitation	1 289 032	1 308 402
Résultat d'exploitation	-43 417	65 407
Résultat financier	0	0
Résultat courant avant impôts	-43 417	65 407
Résultat net	-43 417	46 087

Le 19 juin 2025



ANNEXE

Bilan et compte de résultat au 31 décembre 2024